

CHLORURE DE CALCIUM PROTÉGÉ

Aliment minéral pour toutes espèces animales

Mode d'emploi :

Mélanger soigneusement dans l'aliment :

- Vaches tarées : 100-120 g/animal/jour les 15 jours qui précèdent le vêlage
- Truies : 20-30 g/animal/jour les 10 jours qui précèdent la mise-bas
- Agneaux : 3 à 5 kg/tonne d'aliment

Catégories d'ingrédients :

Chlorure de calcium, Huile de colza hydrogénée

Garanties analytiques (pour cent) :

Cendres brutes :	84 %
Calcium :	29.1 %
Sodium :	0.1 %
Phosphore :	0.1 %
Magnésium :	0.1 %
Cendres isolubles :	0.5 %